

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 Février 2018

Date de convocation : 14 Février 2018
Date d'affichage : 26 Février 2018
Nombre de conseillers en exercice: 22

L'An DEUX MILLE DIX HUIT,
le Vingt Février à 20h30,
le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie en séance publique
ordinaire sous la présidence de Monsieur Paul
GLINCHE, Maire

Présents :

M. GLINCHE Paul, M. TRIFAUT Anthony, M. PETIT Jacques, Mme COULON Christiane, Mme BULOUP Yvette, M. GREGOIRE Gérard, Mme DARAULT Annie, Mme CHARTRAIN Annick, M. HOUSSEAU Mickaël, Monsieur MAILLARD Laurent, M. MARTINEAU Jacques, M. PARIS Claude, M. PLECIS Philippe, Mme RAMBAUD Valérie,

Vote par procuration :

Monsieur DELANOUE donne procuration à Madame COULON Christiane, Madame BROUX donne procuration à Monsieur TRIFAUT Anthony, Madame HAMARD Sylvie donne procuration à Monsieur GLINCHE Paul, Madame LAUNAY Françoise donne procuration à madame BULOUP Yvette, Madame LEPROUST Milène donne procuration à Madame RAMBAUD Valérie

Absents non représentés :

M. MARIN Emmanuel, M. RIVIERE Jean Paul

Excusé :

Monsieur MAUCOURT Christian

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité

L'ordre du jour est abordé.

Monsieur Anthony TRIFAUT est désigné secrétaire de séance.

Administration Générale

1- Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise : autorisation de signature d'une convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Par convention en date du 10 juin 2015, la Commune de Montfort-le-Gesnois a confié l'instruction de ses demandes et déclarations en matière de droit des sols à la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise.

Cette prestation est assurée contre le paiement d'une redevance annuelle fixée en 2017 à 3,30 € par habitant (soit 10 147,50 € au titre de l'année 2017).

Cette convention est aujourd'hui arrivée à son terme et il vous est proposé de procéder à son renouvellement pour une nouvelle durée de 3 ans.

Philippe PLECIS indique qu'il serait préférable de comparer la proposition de l'Huisne sarthoise avec celle du Pays du Mans afin de garder une cohérence avec le choix fait par la communauté de communes sur le PLUi et le SCOT.

Anthony TRIFAUT précise que les premières actions du PLUi n'interviendront qu'en 2020 mais il serait en effet cohérent de comparer les deux propositions. Cependant, Anthony TRIFAUT indique qu'il serait bien d'avoir un bilan qualitatif de l'Huisne Sarthoise avant de prendre la décision.

Il est ainsi proposé de reprogrammer ce point lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

PERSONNEL MUNICIPAL

1- Augmentation du nombre d'heures d'un poste d'Adjoint Administratif

Le contrat emploi avenir conclu avec Fanny DURAND au sein du service administratif arrivera à son terme le 1^{er} mars prochain.

Fanny DURAND ayant donné satisfaction au cours de ces 3 dernières années, il est décidé de l'intégrer définitivement au sein du personnel communal à compter du 2 mars 2018.
Elle occupera ainsi le poste d'Adjoint Administratif qu'occupait Madame Brillant Isabelle, devenu vacant depuis son départ en retraite.

Toutefois Madame Brillant était sur un poste à temps non complet (31h30). Il vous est donc demandé de bien vouloir augmenter le nombre d'heures de ce poste afin de le mettre à temps plein (soit 35 heures).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et votants,**

Décide de porter le poste d'Adjoint Administratif à temps non complet de 31h30 à temps complet (35 heures) à compter du 2 mars 2018.

TRAVAUX

1- Travaux d'accessibilité aux écoles : autorisation de lancement d'une procédure de consultation des entreprises

Comme vous le savez, la commune s'est engagée dans une démarche de mise en accessibilité de ses bâtiments publics. La priorité a ainsi été donnée aux écoles, et dans le respect de notre Ad'Ap, des élévateurs pour personne à mobilité réduite seront installés.

Les études de maîtrise d'œuvre ont été confiées au cabinet d'architecture AMC Architecte et au cabinet d'études ECS Ingénierie.

Le dossier de consultation des entreprises étant désormais prêt, je vous demanderai de bien vouloir m'autoriser à procéder à une consultation.

Ce marché sera divisé en 5 lots :

Lot 01 – Gros Œuvre

Lot 02 – Menuiseries extérieures – Serrurerie

Lot 03 – Charpente – Couverture Zinc - Auvent

Lot 04 – Elévateurs

Lot 05 – Electricité

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015,

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

Autorise le lancement d'une procédure de consultation des entreprises, pour la conclusion de marchés de travaux de mise en accessibilité des écoles.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces des marchés à intervenir avec les entreprises qui auront présenté l'offre la mieux disante au regard des critères d'analyse des offres fixées au sein du règlement de consultation.

JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

1- Horaires des écoles maternelle et élémentaire – rentrée scolaire 2018-2019

Lors du dernier conseil municipal, il a été choisi de ne pas modifier les rythmes scolaires sur les écoles de la commune pour la prochaine rentrée scolaire.

Après une rencontre avec les directrices des écoles de la commune, il est demandé aux élus de prendre en compte une modification des horaires. Les propositions ont été présentées lors de la commission Enfance Jeunesse.

Christiane COULON présente la proposition en indiquant que les parents d'élèves avaient déposé ce jour une pétition (105 signatures) à Mr le Maire pour revenir sur la position du conseil municipal. Christiane COULON fait part de l'inquiétude des parents d'élèves de voir des enfants partir vers l'école Ste Adelaïde.

Résultats du questionnaire :

Ecole élémentaire	75 réponses pour un passage à 4 jours
	35 réponses pour un maintien à 4.5 jours
Ecole maternelle	55 réponses pour un passage à 4 jours
	17 réponses pour un maintien à 4.5 jours

Résultats des conseils d'écoles :

Ecole élémentaire	7 enseignants sont pour le maintien des 4.5 jours
	5 représentants de parents d'élèves sont pour le retour à 4 jours
	2 représentants de parents d'élèves sont pour le maintien à 4.5 jours
	2 abstentions pour la municipalité
Ecole maternelle	5 enseignants sont pour le retour aux 4 jours
	4 représentants de parents d'élèves sont pour le retour à 4 jours
	2 abstentions pour la municipalité

Claude PARIS demande quels sont les arguments des enseignants des écoles. Christiane COULON indique que pour l'école maternelle la fatigue de l'enfant est très mise en avant et de fait un retour aux 4 jours aurait été préférable alors que sur l'école élémentaire les 4 jours et demi sont plus propices pour une préparation des élèves vers le collège.

Laurent MAILLARD indique que les enfants sont plus concentrés le matin. Concernant la fuite des élèves vers l'école privée, il indique que les horaires choisis par le conseil et le non-retour au 4 jours est déjà la situation existante aujourd'hui. De fait il n'y a pas lieu de voir partir des élèves vers l'école Ste Adelaïde.

Anthony TRIFAUT indique que le vote du dernier conseil avait été de faire un choix prioritairement pour l'enfant et ne pas perturber son rythme pour la prochaine rentrée scolaire. Il indique également, qu'au regard du transfert de la compétence enfance jeunesse vers la communauté de commune, il avait été fait le choix de ne pas modifier les rythmes pour préserver un maintien de l'organisation actuelle afin de ne pas perturber le transfert des personnels. D'autre part, il indique que 12 communes de la communauté de communes ont fait le choix d'un passage à 4 jours contre 9 désirant maintenir le rythme de 4 jours et demi.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Après en avoir délibéré,
Avec 1 voix contre, 1 abstention des votants**

Décide de ne pas modifier les rythmes et horaires des écoles de la commune pour la prochaine rentrée scolaire.

Informations diverses

Mise en sommeil du comité des fêtes :

Paul GLINCHE informe que le comité des fêtes de la commune a été mis en sommeil suite à l'assemblée générale extraordinaire du samedi 10 février 2018. Deux personnes ont été désignées afin d'assurer la gérance de l'association dans l'attente d'une prochaine réunion. Dans le cas d'une non reprise de l'activité de cette dernière,

le matériel reviendra à la commune. Le conseiller délégué à la vie associative se rapprochera des personnes du comité des fêtes prochainement.

Travaux bâtiment Paramédical :

Anthony TRIFAUT indique que la réception des travaux du bâtiment des paramédicaux se tiendra le mercredi 21 février à 14h00. A ce stade, il est prévu de formuler des réserves et ne pas accepter les non conformités encore présentes. Anthony TRIFAUT remercie Christian MAUCOURT et Mickaël HOUSSEAU pour avoir fait preuve d'une grande disponibilité sur les deux derniers mois de ce chantier.

Anthony TRIFAUT indique également que les praticiens occuperont les locaux à compter du 1^{er} mars pour certains d'entre eux. Le dernier praticien devrait intégrer le bâtiment fin avril.

Information communautaire :

Le dernier conseil communautaire s'est déroulé le 15 février sur la commune de Savigné l'évêque. Anthony TRIFAUT indique que la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire a été très claire sur le point de vue des finances de l'EPCI. Il encourage les élus à prendre connaissance de ce point mais également des autres sujets abordés en se rendant sur l'intranet communautaire mis à disposition des élus.

Personnels Service Enfance Jeunesse :

Anthony TRIFAUT indique aux membres du conseil municipal qu'une première rencontre des personnels du service enfance/jeunesse de la commune s'est déroulée le lundi 12 février 2018 en présence de Marie Christine HOLLANDE (Vice-Présidente en charge de l'enfance Jeunesse de la communauté de communes) et Mickaël DENIS (directeur du service enfance jeunesse de la communauté de communes). Cette réunion avait pour objet de lever les premières inquiétudes des agents de la commune sur leur transfert vers la communauté de communes.

Informations Personnels :

Suite aux différents mouvements des personnels ces derniers mois, Anthony TRIFAUT apporte les éléments sur les modifications à venir :

Madame DROMAIN, du grade d'attaché, occupera le poste d'Ophélie RONDET quittant notre collectivité pour mutation professionnelle. Madame DROMAIN sera en poste le 25 avril 2018.

D'autre part, à compter du 3^{er} avril, Monsieur Romain LECAMUS, Adjoint technique de 2^{ème} classe, intégrera le pôle bâtiment des services techniques en tant qu'agent d'entretien. Il occupera le poste de Daniel HARDAILLON parti en retraite.

A compter du 1^{er} mars 2018, Madame Fanny DURAND, actuellement en contrat emploi avenir sur le service administratif de la mairie, sera recrutée au sein de notre collectivité. Elle sera malgré tout en période de stage d'intégration dans la fonction publique durant la première année de son contrat. Les élus tiennent à la remercier de tout son investissement durant la période de son contrat et lui souhaitent une bonne année de stage.

Suite au départ de Monsieur Antoine DUBOIS pour mutation professionnelle, Anthony TRIFAUT informe qu'il n'est pas prévu de remplaçant à ce jour. La compétence Enfance Jeunesse étant passée au niveau de l'intercommunalité, nous avons fait le choix de ne pas opérer de recrutement sur ce poste actuellement. Une solution d'accompagnement a été trouvée avec la communauté de communes pour accompagner les personnels de la commune de ce service. La mission de coordination locale de ce service a été confiée à Johann.

Questions diverses

Chemins ruraux de la commune :

Philippe PLEICIS demande à Mr le Maire d'avoir des précisions concernant le chemin rural de la route de Lombron proche de la ligne LGV et l'autoroute.

Paul GLINCHE indique que le chemin appartient maintenant à la commune suite à l'accord d'Eiffage de laisser une bande de 3 mètres de largeur. Pour le chemin situé sur la gauche (de propriété de COFIROUTE), Paul GLINCHE indique qu'une demande a été faite auprès de COFIROUTE. Paul GLINCHE indique que les géomètres de la société EIFFAGE ne sont pas encore intervenus.

Distribution des sacs jaune

Philippe PLEICIS indique qu'il a reçu des remarques de Montgesnois par les permanences du samedi matin concernant la distribution des sacs jaunes. Il demande si cette distribution est temporaire ou non.

Paul GLINCHE indique que cette solution a été mise en place pour éviter la surconsommation des sacs par des personnes extérieures à la commune se servant lors de leurs passages en mairie. D'autre part, cette solution permet de soulager le travail des personnels administratifs de la mairie. Il a été constaté que la distribution était aussi appréciée pour les personnes qui se sont déplacées.

Philippe PLEICIS rappelle que les sacs jaunes ont été trop longtemps en libre-service à la mairie.

Claude PARIS demande comment est donné l'information aux Montgesnois pour les dates de distribution ?

Yvette BULOUP rappelle que cette information est mise dans le bulletin hebdomadaire, le site internet mais également le panneau lumineux et l'application SMARTPHONE de la commune.

Communication Interne

Philippe Plecis indique que depuis le mois de juillet une meilleure information des dossiers est faite auprès des élus du conseil municipal par Yvette BULOUP et Anthony TRIFAUT. Cependant il regrette que tout le monde n'en fasse pas autant et que sur certaines manifestations de la commune, aucun élu n'a pu représenter Mr le Maire et que certaines informations ne soient pas transmises aux conseillers. Il regrette que la venue du directeur du centre social (lors du dernier conseil municipal) n'avait pas été annoncée aux élus et que dernièrement personne n'avait représenté Mr le maire lors de la cérémonie des vœux des conseillers départementaux du secteur dans la salle St Jean à Montfort-le-Gesnois.

Paul GLINCHE explique que Mme LEMEUNIER était venue lui demander une salle pour organiser cette manifestation mais qu'en aucun cas il avait été informé de l'attribution d'une récompense à une association Montgesnoise lors de cette cérémonie. Il indique également ne pas avoir reçu d'invitation de Mme LEMEUNIER pour inviter les conseillers de la commune.

Anthony TRIFAUT précise qu'en effet la communication des informations est difficile et que parfois lui aussi a été confronté sur le terrain à cette problématique. Il indique que ce point a déjà fait l'objet d'une discussion avec la nouvelle Directrice Générale des Services et s'engage à travailler ce point avec le maire et les adjoints pour rendre cette communication plus efficiente. Cependant, il indique que cela ne pourra se faire qu'avec le consensus de toutes les personnes (Maire, adjoints et Directrice Générale des Services)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Suivent les signatures,